



Acte n° 2024C175

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de Conseillers :		
En exercice :	45	Date de convocation du Conseil communautaire :
Présents :	32	Le 12/09/2024
Pouvoirs :	5	
Votants :	37	

Le 19 septembre 2024, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au Galet, rue du Collège à Reyrieux (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Armand CHAUMONT, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE, Jacques CORMORECHE (Pouvoir à Nicole DUGELAY), Anne-Marie DEGUEURCE, Bruno HENRY, Nadia GUYON, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir à Frédéric VALLOS), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir à Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Bernard REY (Pouvoir à Emmanuelle CARGNELLI).

Secrétaire de séance : Agathe IACOVELLI.

OBJET : FINANCES – Créance éteinte – SAS Le comptoir des bons vivants

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des finances et des ressources humaines informe le conseil que le Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE a prononcé le 17/04/2024 la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de la société SAS Le comptoir des bons vivants.

La créance de la société SAS Le comptoir des bons vivants, d'un montant total de 748.68 € (titres 2022 n° 343 – 344 – 345 – 346 – 347 – 470 – 895 - 896 soit 93.58 x 7 et 93.62 €), est constituée par la redevance spéciale de ramassage des ordures ménagères due à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Suite à la procédure de redressement judiciaire du 12/07/2023 puis de liquidation judiciaire du 17/04/2024, la trésorerie de Chatillon sur Chalaronne a déclaré ses créances auprès du liquidateur.

Le jugement du 17/04/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actifs, a pour conséquences de rendre la créance définitivement irrécouvrable et de l'éteindre. A noter que ces créances éteintes ne pourront pas faire l'objet de poursuites ultérieures, quand bien même le redevable reviendrait à meilleure fortune.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'extinction de cette créance.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 05/09/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADMETTRE** en clôture pour insuffisance d'actifs de la société SAS le comptoir des bons vivants, entraînant l'extinction de la créance vis-à-vis de la CCDSV pour un montant de 748.68€ ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits ont été inscrits en dépense (compte 6542-020-ADMIN-0200), au budget principal 2024.

A Reyrieux, le 19/09/2024

La Secrétaire de Séance,
Agathe IACOVELLI

Affichage sous format électronique : 25/09/2024

Le Président,
Marc PECHOUX

